

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

I.1. L'exploitation

- N° SIRET de la société :

350 097 929 00011 au RCS d'Avignon le 31/03/1989.

- Historique :

L'EARL l'Orvanne est actuellement dirigée par André Bernard, agriculteur à titre principal et ce depuis le 1^{er} avril 1978. L'exploitation compte aujourd'hui trois salariés permanents, mis à disposition de l'EARL via un groupement d'employeurs.

- Localisation :

L'EARL l'Orvanne exploite aujourd'hui un foncier agricole d'une superficie de 108 hectares.

Les parcelles cultivées sont réparties de la manière suivante :

- ✓ Plus de **60 hectares** sur la commune d'Orange, dont un îlot de 10 hectares à moins de 3 km du siège d'exploitation (cf. dossier PAC),
- ✓ **40 hectares** sur la commune d'Uchaux.
- ✓ **5 hectares** sur la commune de Piolenc.
- ✓ **1 hectare** sur la commune de Sérignan.



Annexe 1 – Localisation du site du projet.



Annexe 2 – Localisation du site du siège d'exploitation.

La serre sera implantée Chemin de la Comtesse à UCHAUX - 84100, sur les parcelles n° 130 (en partie), 131, 132, 133 et 170 (en partie) section BO. L'emprise foncière du projet sera de 38 299.19 m² et la serre projetée sera implantée sur une surface dédiée actuellement à la culture agricole en plein champ.



Annexe 3 – Implantation du projet.

✓ Activité et commercialisation

Depuis 2011, l'activité agricole de l'EARL s'est fortement développée. En effet, elle est passée d'une superficie cultivable de **66 hectares** à plus de **108 hectares** aujourd'hui. A titre d'exemple, la production de tomates destinées à l'industrie représentait 20 hectares en 2011, pour atteindre 40 hectares en 2016.

Cela représente une **multiplication par deux** de la production actuelle.

Cette activité de tomates d'industrie est commercialisée à travers l'organisation de producteur APTO-2 et un autre client pour de la tomate fraîche, à savoir l'entreprise Martinet Traiteur basée dans l'Isère.



Annexe 4 – Plants de tomates en attente de plantation

Cette même entreprise industrielle souhaite aujourd'hui que l'EARL diversifie son activité vers la culture de concombres et lui proposera en ce sens prochainement un contrat d'achat.

Enfin, dès 2017, l'EARL va également produire de l'ail frais, ainsi que de l'ail en fane qui sera séché sous la serre. Ces deux produits seront commercialisés via un exportateur important du Sud-ouest (Topalliance).

La commercialisation des produits de la serre sera assurée par le marché primeur des producteurs d'Orange ainsi que par le biais d'une activité de vente directe à la ferme.

I.2. Les exploitants – fonctionnement

André BERNARD, agriculteur depuis 1978 est actuellement le gérant de l'EARL de l'ORVANNE.

Parmi les trois salariés permanents employés par la société, Sylvain BERNARD, le fils du gérant de l'EARL, compte s'installer d'ici la fin de l'année en qualité de cogérant sur l'exploitation.

A terme, l'implantation du projet de serre permettra de pérenniser les emplois actuels, d'assurer la création de 3 emplois à temps plein et de générer du travail saisonnier en période de forte activité.

Pour ce projet de construction de serre photovoltaïque, c'est un producteur engagé et impliqué dans son activité, aussi bien que soucieux des actions locales, qui désire avant tout pérenniser et faire progresser l'entreprise familiale.

I.3. Objectifs et enjeux

Aujourd'hui, grâce à ce projet, Mr BERNARD souhaite pouvoir diversifier sa production.

Les cultures envisagées sont les suivantes :

- tomates ROMA
- ail frais et en fanes
- asperges vertes
- petit maraichage type aubergines, pommes de terre et poivrons
- concombres

La mise à disposition de la serre agricole devient ainsi une réelle opportunité pour les exploitants agricoles dans le cadre du développement et de la diversification de leur activité, dans la mesure où celle-ci s'intègre pleinement dans la stratégie d'identité de production raisonnée en lutte intégrée et dans l'augmentation des capacités de production agricole de l'entreprise.

Par ailleurs, l'outil « serre » permet **d'améliorer et d'homogénéiser la qualité de la production**. Il a également pour objectif d'allonger la période de récolte grâce à une production plus précoce et plus tardive, et ainsi de contribuer à éviter des importations de contre-saison tout en valorisant la production locale.

Il créera enfin, **un environnement climatique contrôlé, permettant une lutte raisonnée et maîtrisée contre les pathogènes.**

La production agricole sera ainsi **sécurisée** et sous abri.

De plus, les **conditions de travail seront significativement améliorées** et ce, tout au long de l'année, avec la création et mise en œuvre d'une base de vie et de stockage.

II. DESCRIPTION DU PROJET

II.1. Description générale

Le projet consiste en la **construction d'une serre** à usage agricole d'une surface de 24 115 m², de type serre multi-chapelles en verre, ainsi que d'un **bassin de rétention**.

Les pans sud en toiture seront équipés de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 2,381 MégaWc.

II.2. Le partenariat entre Fonroche et le producteur.

D'une part :

La société Fonroche Énergies, fabricant français de modules photovoltaïques, installateur et exploitant de centrales photovoltaïques, prend à sa charge le bâti (structures + fondations des serres de type Venlo), en contrepartie de l'exploitation d'une centrale installée sur les pans sud de la couverture, d'une puissance de 2381 kWc.

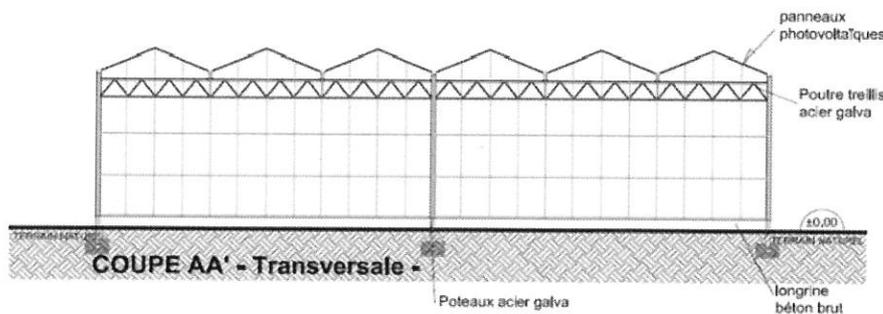
D'autre part :

Le producteur conserve à sa charge :

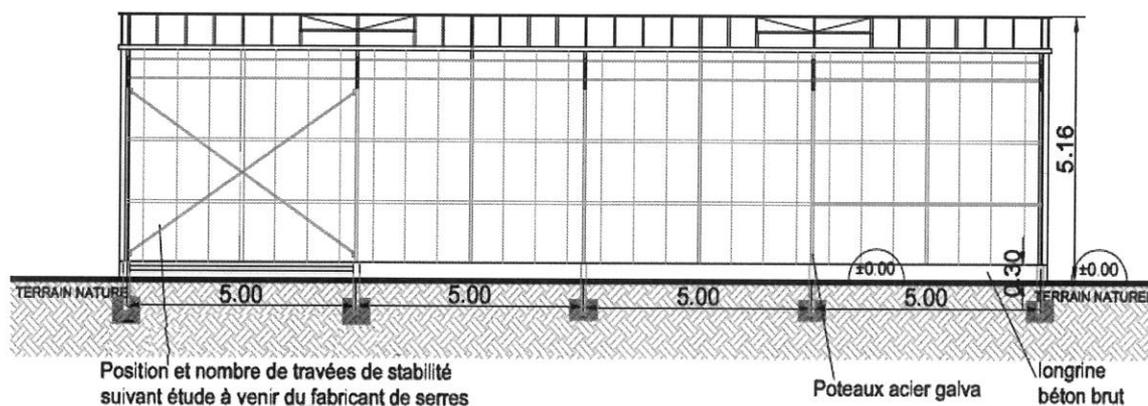
- la préparation du terrain (terrassment),
- la création et l'entretien du bassin de rétention (le cas échéant),
- les aménagements intérieurs de la serre et les investissements liés à sa production agricole

II.3. Présentation de la serre

- Construction de type multi-chapelles.
- La structure de la serre sera en acier galvanisé et recouverte de verre transparent en façade et en toiture nord.
- Elle reposera sur des fondations béton extérieures, en périmètre sous les parois, avec un muret béton d'une hauteur de 30 cm par 25 cm de largeur, et sur des fondations intérieures par des dés préfabriqués de ciment de 100x14x14 cm.
- Elle est de volume simple et constituées d'une succession de travées.
- Elle sera pré-assemblée en usine et montée en moins de 8 semaines.



Annexe 5 – Coupe type serre multi-chapelles, côté pignon



Annexe 6 – Coupe type serre multi-chapelles, côté long pan

III. INTERET DU PROJET

III.1. Intérêt agricole

- Outil de production plus performant.
- Gommage des aléas climatiques : vents, pluies, grêle, contamination, maîtrise des productions. Températures plus régulées et moins amplifiées (grâce au volume d'air dans la serre) et mieux contrôlées.
- Maîtrise de l'hygrométrie, avec un système d'irrigation contrôlé et d'ouverture en toiture programmable.
- Rallongement des saisons printanières et estivales, sécurisation de la production.
- Utilisation des fongicides considérablement réduite par une meilleure gestion de l'humidité et du vent.
- Lessivage réduit donc apport d'engrais minimalisé.

III.2. Intérêt humain et social

- Amélioration sensible de la pénibilité du travail qui peut désormais s'effectuer à l'abri des intempéries.
- Gain de temps et de productivité car moins de déplacements et donc de fatigue.
- Création de 3 emplois à temps plein, pérennisation des emplois actuels et augmentation des emplois saisonniers.

III.3. Intérêt économique

- Optimisation du rendement à l'hectare : assainissement des cultures.
- Allongement des périodes de production
- Outil évolutif, permet de varier les cultures et les rotations.
- Investissement lourds et impossibles à porter par le producteur seul.
- Sécurisation de la qualité et de l'approvisionnement, activité agricole accrue et plus soutenue.

IV. REFERENCES DE FONROCHE ET RETOURS DE PROJETS

Monsieur VIAU – 47 BOE



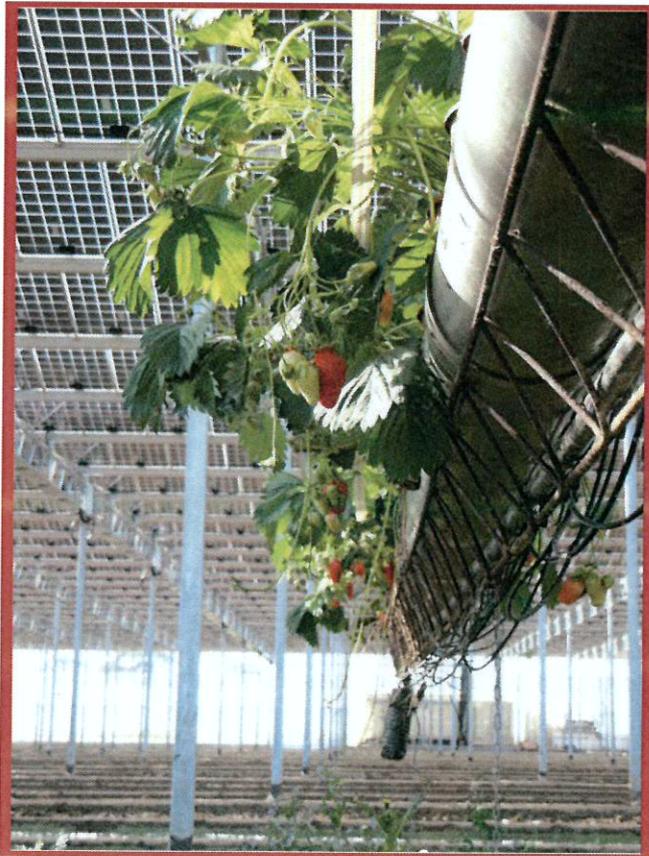
Monsieur François VIOT produit du cresson dans une serre de 1.2 hectares.

« C'est un outil performant avec une nécessaire adaptation.

Pendant les mois de novembre et décembre, nous avons constaté une baisse de production d'environ 20%, manque rattrapé largement par la suite et surtout en été.

Au final, nous produisons 15 à 20% de plus que dans une serre plastique avec un produit plus qualitatif, plus facile à trier et à conditionner. »

Planasa – groupe DARBONNE - 33 LE BARP



Monsieur Didier DUPRAT,
responsable production dans
une serre de 12.70 hectares.

Nous sommes spécialisés
dans la culture d'asperges
blanches et de framboises
dont nous développons nos
propres variétés.

La structure est parfaitement
adaptée au développement
de ces 2 plantes :

Les cycles de production de
la framboise s'étendent
maintenant de mai à
novembre.

Les asperges blanches sont
plus précoces d'environ 15
jours et sont plus
vigoureuses et plus
longues.»

Groupement Maraîcher de la Haute Pommeraie – 44 MACHECOUL



Monsieur Jean François VINET, Directeur
d'exploitation, produit des salades dans une serre de 8.0
hectares.

« Je produis de la Mâche Nantaise dans le bassin

De l'Estuaire de la Loire. Notre Groupement est le leader
de la production maraîchère sur le bassin Nantais et nous
avons su conserver l'authenticité de cette variété de
salade et un savoir-faire ancien.

Les cycles sous ce type de serre ne sont pas perturbés et
sont même pérennes. Nous réalisons 7 à 8 cycles par an.

Par ailleurs, nous avons aussi développé la culture du
muguet dont la croissance est facile à maîtriser sous cette
structure. »



Le L.E.G.T.A de Sainte Livrade fait partie de l'Établissement Public Local d'Enseignement Professionnel Agricole du Lot et Garonne. et forme, entre autre, au BAC STAV- Système des productions agricoles, ainsi qu'au BTSA ANABIOTEC – Analyse agricole biologique et biotechnologique.

Une serre de 1.5 hectares est exploitée en culture maraîchère diversifiée : laitues, asperges, carottes, épinards, radis, persil, fenouil et fruitière : fraises en sol et hors sol, tomates.

Une convention tripartite signée entre l'EPLEFPA Lot et Garonne, Fonroche Recherche et développement et le laboratoire QUALIFEL 47 permet un « testing » de production et une analyse physico-chimique des fruits et légumes associé à la formation des élèves de BTSA et BAC Agricole.

Cette action est soutenue par la Région Aquitaine et le Conseil Général du 47.